Collège Le Vieux Colombier

Procès-verbal n°7

Conseil d'administration du 2 Juillet 2019.

Etaient présents :

Mme CRISCOLO, Principale, M. THEVENON Principal Adjoint, Mme SILVA, Adjointe Gestionnaire, Mme COTTERET, CPE.

Mme BELLOIR, Mme BODEREAU, Mme DOUCEAU, Mme HILL, M. ALLEIN, M. MORLET, représentants Les Professeurs.

Mme LHUILLERY, Mme COURONNE, M. LEJEUNE, représentants les Parents d'Elèves.

Mme BONNERUE, Personnalité Qualifiée.

Etaient excusées :

Le Quorum est atteint avec 14 personnes présentes. Mme CRISCOLO ouvre la séance à 17h40.

Mme CRISCOLO accueille Mme BONNERUE qui succède à M. LEROUX en tant que Personnalité Qualifiée, elle est éligible depuis le 26/04/2019. Mme BONNERUE est Cadre de Santé à l'IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers) au Centre Hospitalier du Mans.

I-Approbation des procès-verbaux des CA du 18/03/2019 et du 11/06/2019

Mme CRISCOLO passe au premier point, l'approbation du procès-verbal du 18/03/2019.

Vote : Pour : 13

Abstention : 1

Contre : 0

Approbation du procès-verbal du 11/06/2019

Vote : Pour : 13

Abstention : 1

Contre : 0

II-Action éducatrice

Rentrée en musique :

Le ministère et l'éducation nationale souhaite mettre en place le renforcement en musique. Mme BODEREAU présente ce qu'elle propose de mettre en place pour les classes de 6ème.

Animation le jour de la rentrée, le 2 septembre en fin de matinée : association Superforma => M. CAVAILLES ROBIN (boite à rythme humaine). Il faut 1 à 2 personnes pour l'installation. Les enfants sont actifs, si le temps est au beau fixe l'animation se tiendra dehors.

Vote : Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Répartition de la D.G.H – rentrée 2019 :

La 1ère page présente le besoin en heures par discipline selon le nombre de classes. Il n'y a pas eu de vote lors du conseil d'administration précédent car entre temps l'ouverture d'une 5ème classe de 6ème a été proposé par les services de la DSDEN. Le collège a obtenu une dotation supplémentaire de 26 heures de cours pour la cinquième classe de 6èmes, ces heures sont réparties entre les disciplines, en HP ou en HSA, car certaines d »entre elles ont préféré des HSA plutôt que de demander un complément de service reçu.

Total = 484.50 heures hors classe ULIS.

33 HSA.

30 heures de Langue des signes Française => pôle (Ecole maternelle Julien Pesche, Ecole élémentaire Marceau, Lycée polyvalent Touchard-Washington, Collège Le Vieux Colombier).

Madame Criscolo explique à qui sont destinés les cours de LSF ; certains élèves sourds et leurs familles choisissent un parcours bilingue (LSF + français écrit) et d'autres un parcours oraliste (français oral et français écrit => le projet se détermine avec la famille – enseignant LSF – et les intervenants des services de soins, notamment pendant les ESS (équipe de suivi de scolarisation)

Les 30 heures sont ainsi réparties : 18 heures = M. CHAPILLON (LSF Touchard / Washington – Le Vieux Colombier) et 12 heures = Mme CHANUT SOMMIER (Maternelle et élémentaire).

=>=>=>=> **La D.G.H totalise 589.50 heures.**

L'ouverture d'une 5ème classe de 6ème se traduit par la création de nouveaux groupes supplémentaires en Anglais notamment.

La 2ème page retranscrit ce que nous avons prévu.

Ce qui est noté en rouge et en gras signifie un changement par rapport à ce que Madame Criscolo avait présenté aux membres lors de la séance précédente.

En réponse à une question, Madame Criscolo indique qu'un stagiaire qui a été reçu au concours interne a une obligation réglementaire de service de 18 heures, auxquelles s'ajoutent des journées de formation tout au long de l'année scolaire. Elle explique la différence entre le concours interne et le concours externe :

Le concours interne : la personne a déjà enseigné = 4 années d'expérience = vacataire puis contractuel (CDD pendant 6 ans maxi puis CDI).

Le concours externe : la personne obtient son C.A.P.E.S après ses études mais n'a pas d'expérience dans l'enseignement. Le lauréat est donc en poste dans un établissement pendant l'équivalent d'un mi-temps et en parallèle bénéficie de formation à l'ESPE (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education)

E.P.S = 4 heures pour les 6èmes.

H.S.A = 6 heures en Sciences Physiques que M. JEGOU assure. Les heures sont décomposées comme suit : 5 heures devant les élèves et 1 heure due au-delà de 8h d'enseignement dans la discipline.

H.S.A = 2.5 heures en S.V.T. Les heures sont décomposées comme suit : 1.50 heure devant les élèves et 1 heure due au-delà de 8h d'enseignement dans la discipline.

<u>Questions –remarques</u> :

Mme HILL souligne que la création de la 5ème classe de 6ème au mois de juin apporte 26 heures de cours et qu'au passage nous perdons 3 heures (en parallèle l'académie supprime 29 heures à Ambroise Paré).

Les moyens ne sont pas confortables, si nous avions 3 heures supplémentaires nous pourrions avoir une autre organisation. Création d'une classe certes mais les moyens n'y sont pas !!

Mme la principale répond qu'il faut avoir une vue globale sur la D.G.H pour avoir tous les tenants et aboutissants. Il faut avoir en tête différents paramètres :

- ⇨ 24 élèves arrivent par dérogation.
- ⇨ Le contexte du secteur fait qu'il est plus simple de créer une classe dans cet établissement plutôt que de créer plusieurs classes dans plusieurs établissements, ce qui serait le cas si les demandes d'assouplissement de la carte scolaire n'étaient pas accordées et du fait des effets de seuil.

Mme Hill demande si les moyens qui sont attribués à la classe ULIS sont dévolus uniquement à cette classe.

Mme la principale affirme que les moyens attribués pour la classe ULIS vont pour la classe ULIS.

La classe ULIS n'apporte pas de moyens supplémentaires. Les élèves scolarisés en ULIS ne comptent pas pour une ouverture ou une fermeture de classe, dans la mesure où ces classes bénéficient de 21h spécifiques d'enseignement, assurées par des enseignants du 1er degré.

Madame Criscolo précise que néanmoins les services de la DSDEN sont très attentifs aux situations dans les établissements et font en sorte que les inclusions puissent se mettre en place dans les meilleures conditions.

Vote : Pour : 11

Abstention : 3

Contre : 0

III-Questions financières

D.B.M :

Pour information, voici les décisions budgétaires modificatives suivantes (D.B.M).

- 550 € pour le dispositif devoirs faits (achat de matériels).
- 700 € pour le Réseau Réussite Educative (RRE). C'est une subvention dédiée. Le RRE remplace les D.R.I.

Tarif des dégradations :

Madame Silva expose aux membres du CA son souhait de faire voter un tarif de remplacement des clés de l'établissement, perdues par les personnels. Il a en effet fallu refaire 2 passes partiels qui ont été perdus cette année scolaire. Chaque passe coûte plus de 60 € pièce, cela représente un coût substantiel pour le collège, qui doit déjà faire face à un budget contraint.

Madame Criscolo explique que des professeurs sont venus lui faire part de leur mécontentement à ce sujet et souhaitent qu'il soit renoncé à ce projet. Elle désire donc connaître le point de vue des membres du conseil d'administration. Mme Silva indique qu'elle comprend que cela peut être mal perçu, mais elle fait cette proposition dans l'intérêt du budget de l'établissement et donc des usagers.

Le tarif est fixé en début d'année lors du 1er Conseil d'administration (par exemple le coût des clés d'ascenseur est fixé au tarif du remplacement).

Les professeurs sont un peu choqués et sont contre le fait de payer le coût du remplacement de la clef. Ils disent que c'est au collège de leur fournir leurs outils de travail, qu'ils achètent déjà leurs stylos alors que c'est nécessaire dans leur fonction. Les représentants des enseignants indiquent que si ce tarif est voté, tous les professeurs rendront leur clé et que le collège devra laisser les portes des salles ouvertes. Madame Criscolo indique qu'il n'est pas possible de procéder ainsi car il y a du matériel dans les salles, qui ne peut rester en libre accès à tous les élèves qui passeront dans les couloirs.

Madame Couronne donne son avis sur la question, en précisant que celui-ci est forcément influencé par sa profession. Elle explique que la notion de responsabilité civile est très claire et que lorsque quelque chose est prêté à un agent, c'est à lui d'en assurer la protection et donc de payer le coût du remplacement en cas de perte ou de détérioration.

Madame Bonnerue dit qu'elle est elle-aussi dépositaire de clés qui lui sont prêtées et qu'en cas de perte, l'IFSI ne demande pas à aux agents de payer le remplacement.

Madame Criscolo indique qu'avec ces différents avis et après échange avec les membres de l'équipe de direction, elle décidera de présenter ou non ce tarif lors de la séance du CA de la rentrée.

Pas de vote ce jour.

Prélèvement sur fonds de roulement :

Prélèvement de 5400 €. Voici la répartition : sur le S.R.H (service de restauration).

- ⇨ 3200 € sur le S.R.H (service de restauration), remplacement du compresseur de la chambre froide (remboursement à 100 % par Le Conseil Départemental).

Prélèvement de 1600 €.

- ⇨ 1600 € sur le S.G (service général), achat de tabourets pour les salles d'éducation musicale et d'arts plastiques.

Vote : Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Thèmes divers :

- ⇨ M. ALLEIN présente le bilan de l'Association Sportive (vous trouverez en pièce jointe le bilan).
- ⇨ Le transport pour l'E.P.S coûte 50 000€ / an; la subvention qui a été allouée au collège pour l'année scolaire 2019-2020 ne couvre pas toutes les dépenses ; il sera envisagé un éventuel prélèvement sur les fonds de roulement au CA de septembre.

  Une baisse des coûts est nécessaire mais il faudrait pour ce faire faire évoluer 2 classes en même temps dans un même gymnase, ce qui n'est pas envisageable pour les professeurs d'EPS. L'inspecteur pédagogique d'EPS se propose de travailler avec eux sur ce sujet afin de modifier certaines pratiques pédagogiques, étant donné la situation spécifique et pour optimiser les locations de car.
- ⇨ Présentation du projet du futur gymnase :

Présentation du projet en date du 24/06/2019 par la municipalité à toutes les associations qui utiliseront le futur gymnase.

- ⇨ La municipalité présente les esquisses.
- ⇨ La municipalité présente l'avant-projet définitif.
- ⇨ Lancement de l'appel d'offres en Septembre 2019.
- ⇨ Début des travaux envisagés pour 2020.
- ⇨ Livraison en Septembre 2021.
- ⇨ Disparition du plateau car le gymnase empiète sur l'actuel plateau.
- ⇨ Le gymnase sera un bâtiment écologique.
- ⇨ Coût du projet = + de 5 000 000 €.

L’ordre du jour étant épuisé et plus aucun participant n’ayant de questions ou de remarques, le conseil se clôture à 19h40.

Secrétaire de séance et représentant des Parents d’Elèves. La présidente

M. LEJEUNE MICHEL Mme CRISCOLO SYLVIE